

La Tribune du Snup

ACCORD CADRE 2018-2021

À quand l'ouverture des négociations ?

Lors de ses vœux, le directeur général s'est engagé à nous communiquer son projet pour la CDC*. A ce jour, celui-ci n'est toujours pas connu.

Pourtant, la question du devenir de la Caisse et de son niveau d'emplois est fondamentale. En effet, le caractère public de l'Etablissement dépend de son taux d'emplois publics à deux tiers au moins, et donc, du remplacement des départs à la retraite. Ces chiffres figurent dans l'accord cadre et valent comme engagement trienal.

Sachant qu'une loi est en préparation sur le statut de la CDC, il devient maintenant **urgent de connaître la feuille de route du DG, pour engager les négociations pour un nouvel accord cadre porteur de droits.**

Le 31 décembre 2017 l'accord cadre 2015-2017 est tombé. Seules quelques mesures ont été prolongées pour un an : notamment MATT, Médaille du travail etc. Nous sommes en mars et nous n'avons toujours pas de calendrier. Pourtant, les agents sont en droit d'obtenir des réponses quant à l'avenir de l'Etablisse-

ment Public et des droits contractuels permettant de se projeter dans l'avenir professionnel et individuel.

Le SNUP s'adresse donc au directeur général pour lui demander de préciser son projet et d'engager au plus vite la négociation « accord cadre 2018-2021 ».

*« ...pendant toute la phase de sélection, j'ai été porté par un projet.



Ce projet, je le mettrai en œuvre dans le cadre des textes qui organisent le fonctionnement de notre Maison. Naturellement, j'agirai dans le respect du serment que j'ai prêté devant la Commission de surveillance, qui est celui notamment de garantir l'inviolabilité de la Caisse des Dépôts. Et vous pouvez, à cet égard comme pour le reste, être assurés de ma détermination. »

Eric Lombard

Discours de vœux 22/01/2018

SALARIÉS **MOINS 10% SUR VOTRE RETRAITE A TAUX PLEIN PENDANT 3 ANS !**

Au 1^{er} Janvier 2019 aura lieu la fusion des caisses de retraite ARRCO et AGIRC. Dans le cadre de cette fusion discutées en 2015, les organisations patronales et certains syndicats de salariés (CFDT, la CGC et CFTC) ont signé un accord dont l'une des conséquences est que les salariés partant à taux plein auront une retenue de 10% sur leur retraite complémentaire pendant 3 ans.

La seule solution pour éviter cette ponction est de différer son départ et de travailler une année supplémentaire. Commentaire du SNUP : pendant ce temps, les jeunes sont au chômage

Fonctionnaires et salariés sont aussi touchés prochain.
par des ponctions sur leurs retraites, comme celle de 1.7 % qui vient d'être instaurée au 1er janvier 2018.

Le SNUP invite donc salariés et fonctionnaires à rejoindre les mouvements de grève traité et le droit à prolonger la MATT d'une et de manifestations comme celui du 22 mars année au-delà des trois années.



Pour toutes informations supplémentaires vous pouvez contacter :

Elisabeth Houdré : 06 43 80 63 45
Elisabeth.Houdre@caissedesdepots.fr

Le syndicalisme engagé au quotidien !

Vincent Carry : 07 85 06 77 59
vincent.carry@caissedesdepots.fr



La Tribune du Snup

Le SNUP-CDC-FSU appelle à la grève et aux manifestations le 22 mars 2018

Publics/privés : c'est le moment de se bouger !

FONCTION PUBLIQUE

**LA FSU,
SE BAT**

**22 mars :
Grève et mobilisations
dans la Fonction publique
pour gagner la reconnaissance
de notre travail !**

POUR le remplacement des départs en retraite,
Contre la suppression des services, comme celui de la reprographie d'A1

Contre l'emploi précaire et l'externalisation,

Contre l'abandon des missions de services publics comme celle du livret A,

POUR le respect de l'emploi public à hauteur de 2/3 à la CDC

Pour gagner la reconnaissance de notre travail !



**ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN**

"La FSU n'accepte aucun recul et juge nécessaire aujourd'hui de conforter la Fonction publique et le rôle des agent·es."



**ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN**

Mesures dégradant les salaires nets des agents publics (gel du point d'indice, augmentation de la Csg non compensée à terme...), stigmatisation des fonctionnaires notamment avec le rétablissement du jour de carence, mépris pour les conditions de travail... En moins d'un an, le gouvernement a fait pleuvoir sur les fonctionnaires une avalanche de mauvais coups.

Dans la continuité de cette politique, c'est désormais aux fondements du statut et des garanties collectives qu'il s'attaque. «Plan de départs volontaires», «externalisation», 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans, abandon de «missions de services publics»... Les mots sont lâchés et les intentions clairement dévoilées : ce n'est pas tant de moderniser la Fonction publique dont il rêve mais bien plus de remettre en cause le rôle de l'État et des collectivités territoriales.

Et sans attendre les conclusions de sa pseudo-concertation «Cap 2022», il lance une série de discussions avec les organisations syndicales sur le travail des agent·es: révision des instances de dialogue social, recours accru aux contractuels, accompagnement «individualisé», rémunération au mérite... Ces sujets sont à l'opposé de nos ambitions pour conforter le rôle des agent·es de la Fonction publique au service de l'intérêt général.

La FSU n'accepte aucun recul et juge nécessaire aujourd'hui de conforter la Fonction publique et le rôle des agent·es.

Pour permettre à la Fonction publique de jouer tout son rôle auprès des usager·ères et sur l'ensemble du territoire, la FSU portera avec force partout et dans ces discussions les revendications pour aboutir à une meilleure reconnaissance du travail et des qualifications, recruter des personnels sur des emplois de qualité et statutaires, mettre fin à la précarité et permettre la titularisation d'agent·es contractuels, développer la formation des personnels, travailler à l'attractivité de la Fonction publique... Le statut actuel de la Fonction publique permet toutes les évolutions nécessaires pour continuer d'adapter les services au besoin de la population. La FSU n'en n'acceptera aucune remise en cause.